NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

Communication publicitaire

ACTIONS

THEMATICS WELLNESS FUND

Investissez dans des entreprises liées au marché de la santé et du bien-être

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

THEMATICS
asset management

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

THEMATICS WELLNESS FUND

- Accéder à un univers d'investissement en actions internationales
- Profitez de la diversification d'un fonds investi sur la thématique de la santé et du bien-être
- Bénéficiez d'une gestion « thématique » intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans sa sélection de valeurs

Voir définitions page 4

PROFITEZ DE LA DIVERSIFICATION D'UN FONDS INVESTI SUR LA THEMATIQUE DU BIEN-ÊTRE

Les consommateurs attachent de plus en plus d'importance à leur santé physique et mentale. Ils aspirent à des modes de vie plus sains, et leurs habitudes de consommation se tournent naturellement vers des services et des produits susceptibles de prévenir, surveiller ou améliorer leur santé mentale et physique. Ce faisant, ils dépensent plus pour leur bien-être.

Thematics Wellness investit principalement dans des titres de capital de sociétés à travers le monde identifiées par l'équipe de gestion comme participant ou contribuant positivement au thème d'investissement de l'économie du bien-être (wellness economy). Le secteur du bien-être englobe toutes les entreprises qui fournissent des activités, des produits, des services et des technologies à des consommateurs individuels qui cherchent activement à maintenir et/ou à améliorer leur santé physique et mentale personnelle à long terme et donc leur bien-être général.

ACCÉDER A UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT EN ACTIONS NON CONTRAINTE PAR NATURE

Thematics Wellness Fund est géré dans une optique thématique et n'est donc soumis à aucune des contraintes habituelles en termes de secteurs, zones géographiques, styles de gestion et capitalisations boursières. Les gérants peuvent donc chercher à exploiter l'ensemble des opportunités d'investissement à long terme dont les valorisations sont jugées intéressantes.

Le fonds cible principalement des sociétés répondant à ces nouvelles habitudes de consommation à travers 3 piliers: prévenir, surveiller et améliorer.

	PRÉVENIR	SURVEILLER	AMÉLIORER
Corps	*Exemples :* Alimentation de demain Vitamines / Compléments alimentaires Hygiène	*Exemples :* Outils de Diagnostic Données de Santé Technologie de la Santé	*Exemples :* Vêtements de Sport Equipement de Sport Salle de Sport
Esprit	Résidences Senior Beauté	Technologie de la Santé	Education Animaux de compagnie

Le gérant se réserve la possibilité de modifier les informations présentées à tout moment et sans préavis, dans les limites prévues dans le prospectus.

POINT D'ATTENTION Thematics Wellness Fund permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 5 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers S.A.

BÉNÉFICIEZ D'UNE GESTION «THÉMATIQUE» INTÉGRANT DES CRITÈRES ESG (ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE) DANS SA SÉLECTION DE VALEURS

Les gérants du fonds possèdent une longue expérience de l'investissement dans des stratégies thématiques. Dans le cadre de la gestion de ce fonds, ils se focalisent sur la thématique du bien-être, dont ils ont une connaissance approfondie et pour laquelle ils ont tissé un large réseau de contacts.

Au-delà de leur expertise spécifique sur cette thématique, les gérants intégrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement. Ces filtres sont pris en compte lors de différentes étapes notamment lors de la définition des frontières d'investissement (exclusion de « sujets controversés* »), la génération d'idées (utilisation de recherche ESG) ou encore la sélection des valeurs (valorisation des sociétés).

* Pour plus d'informations sur l'approche des exclusions, veuillez consulter le site www.thematics-am.com

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement durable du Thematics Wellness Fund est de favoriser une vie saine et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge, tout en assurant la croissance à long terme du capital par le biais d'un processus d'investissement incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

La réalisation de l'objectif d'investissement extra-financier est basée sur les résultats des hypothèses faites par le gestionnaire d'investissement délégué.

PROFIL DE RISQUE

Thematics Wellness Fund n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le fonds est soumis aux risques suivants : risque actions, taux de change, investissement international, le risque de concentration du portefeuille, risque lié aux investissements axés sur des considérations ESG, risque de durabilité, risque de concentration géographique, sociétés à grande capitalisation, sociétés de petite capitalisation, changement de législation et/ou de régimes fiscaux, marchés émergents, risque lié aux investissements dans des actions A via les programmes Stock Connect[1].

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers S.A.

Indicateur Synthétique de Risque[2] :

1 2 3 **4** 5 6 7

[1] Connexion entre les marchés d'actions de Shenzhen et de Hong Kong.

[2] Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

EN SAVOIR +

Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont des critères d'analyse qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises. Ces critères peuvent par exemple être :

- les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E
- la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G

Source : www.lelabalisr.fr

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EN SAVOIR TOUJOURS +

	Part H/R	Part H/I
Société de gestion	Natixis Investment Managers S.A	
Gestionnaire financier par délégation	Thematics Asset Management	
Nature juridique	Compartiment de Natixis International Funds (Lux), SICAV	
Classification	Non applicable	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Dollar Américain (USD)	
Indice de référence	Uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut être comparée à celle de l'indice Morgan Stanley Capital International All Country World (« MSCI ACWI ») mais peut également s'en écarter significativement. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.	
Classification SFDR	Article 9	
Proportion minimale : **- d'alignement à la taxonomie[1]** **- d'investissements durables**	 0% 90%	
Date de création	10/12/2019	
Code ISIN	LU2326558017	LU2326556581
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE.	
Frais d'entrée[2] maximum	4% acquis au réseau distributeur	
Frais de sortie[2]	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,10 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. • dont rétrocession au réseau distributeur : 0,88%	1,20 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. • dont rétrocession au réseau distributeur : 0,19%
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	
Souscription minimale initiale	1 000 USD ou équivalent	100 000 USD ou équivalent
Commission de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce Produit	
Valorisation	Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg au cours duquel la Bourse de New York et le NASDAQ sont ouverts	
Heure de centralisation	13h30	
Indicateur Synthétique de Risque [3]	1 2 3 **4** 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2326558017/detail pour la part H/R et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2326556581/detail pour la part H/I. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2326558017/detail pour la part H/R et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2326556581/detail pour la part H/I.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. **(3)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans les temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Thematics Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Thematics Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Thematics Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Thematics Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.thematics-am.com. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. Document non contractuel. Achevé de rédiger en février 2023.

Thematics Wellness Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis International Funds (Lux) I, gérée par Natixis Investment Managers SA (délégataire : Thematics Asset Management).

Natixis Investment Managers S.A. Filiale de Natixis Investment Managers. Société anonyme au capital de 14 000 000 €. Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115843. Société de gestion autorisée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.